



(11) **EP 1 938 702 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
02.07.2008 Bulletin 2008/27

(51) Int Cl.:
A43B 3/02 (2006.01) **A43B 3/16 (2006.01)**
A43B 3/24 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **07150091.2**

(22) Date de dépôt: **18.12.2007**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL PL PT RO SE
SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK RS

(72) Inventeur: **Pirker, Christian**
1207, Genève (CH)

(74) Mandataire: **Bugnion Genève**
Bugnion S.A.
Conseils en Propriété Industrielle
10, route de Florissant
Case Postale 375
CH-1211 Genève 12-Champel (CH)

(30) Priorité: **26.12.2006 FR 0611371**

(71) Demandeur: **Thorwatch Industrial Ltd.**
Hong-Kong
Guangdong 519015 (CN)

(54) **Dispositif de protection des chaussures et des jambes de pantalons contre les éclaboussures.**

(57) La présente invention concerne un dispositif de protection des chaussures et des jambes de pantalons contre les éclaboussures. Il est constitué de deux surbottes (1) rallongées pour couvrir aussi les cuisses. Les surbottes (1) fermées par un élastique (3) sont fabriquées par un matériau synthétique imperméable aux liquides tel que du polypropylène ou du polyéthylène. Au moins la partie inférieure (4) de la surbotte (1) peut être munie d'un revêtement anti-glisse. L'invention concerne aussi un emballage contenant ledit dispositif.

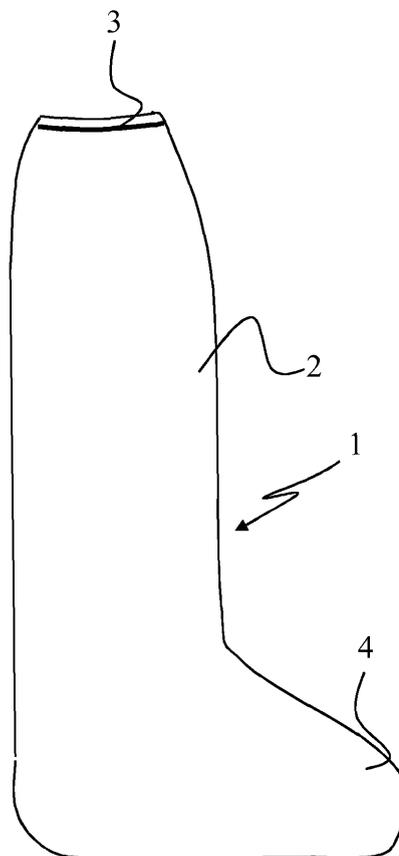


Fig.1

EP 1 938 702 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif de protection des chaussures et des jambes de pantalons contre les éclaboussures ainsi qu'un emballage contenant ledit dispositif.

[0002] Lorsque le détenteur d'un véhicule souhaite le laver, il a plusieurs possibilités: lavage à la main avec un seau d'eau et éventuellement un tuyau d'arrosage ou conduire son véhicule à une station de lavage automatique ou vers des places de lavage mettant à disposition de lances d'eau sous pression pour un lavage plus efficace que celui avec le seau d'eau ou les stations de lavage automatique. L'inconvénient de cette dernière solution est que l'utilisateur patauge dans des flaques d'eau et des éclaboussures souillent son pantalon. A moins d'avoir avec soi de vêtements et de chaussures de rechange ou une combinaison de protection adéquate il faut faire extrêmement attention pour éviter les éclaboussures.

[0003] On connaît du document US 5,946,822 une surbotte étanche composée d'une partie inférieure protégeant la chaussure, sur laquelle est assemblée une partie supérieure tubulaire protégeant la jambe au dessous du genou. Deux élastiques serrent les extrémités supérieures de deux parties constituant la surbotte.

[0004] Du document US 5,081,718 on connaît un vêtement ou survêtement étanche de protection comprenant un pantalon surmonté une pièce couvrant au moins la partie inférieure du buste. Des chaussures ou bottes étanches séparées sont prévues.

[0005] L'inventeur de la présente invention confronté à ce problème a cherché un dispositif permettant d'utiliser une telle installation de lavage sans subir les inconvénients des flaques d'eau et des éclaboussures ou de devoir changer ses vêtements et ses chaussures. Le dispositif devrait être léger, disponible facilement pour l'utilisateur et d'un coût bas.

[0006] Le dispositif selon la présente invention est caractérisé par le fait qu'il est constitué de deux surbottes rallongées pour couvrir aussi les cuisses fermées par un élastique fabriquées chacune par l'assemblage de deux parties découpées en forme d'un matériau synthétique imperméable aux liquides.

[0007] L'avantage de ce dispositif, prévu en principe pour une utilisation unique, est le fait qu'il est facile à utiliser, il est très léger, lorsqu'il est plié il prend très peu de place. Il est prévu pour prendre place dans un emballage sphérique ou similaire d'environ quatre cm de diamètre constitué de deux coquilles emboîtables. Son prix de vente est très bas, de l'ordre de 1.5 euro.

[0008] Selon une exécution le matériau utilisé est un polypropylène ou un polyéthylène.

[0009] Selon une exécution préférée, le polypropylène utilisé et non tissé et il se situe dans une plage de 30 à 40 gr/m².

[0010] Selon une autre variante, le polyéthylène présente une épaisseur d'environ 0.02 mm.

[0011] Selon une variante au moins la partie inférieure de la surbotte est munie d'un revêtement anti-glisse.

[0012] L'invention concerne aussi un emballage pour le dispositif pour distributeur par gravité caractérisé par le fait qu'il est constitué de deux coquilles complémentaires formant un ellipsoïde de révolution dont le petit diamètre mesure environ quatre centimètres munies des moyens complémentaires d'assemblage par vissage ou à encliquetage.

[0013] Selon une variante l'emballage est constitué de deux coquilles hémisphériques complémentaires d'un diamètre d'environ quatre centimètres munies des moyens complémentaires d'assemblage par vissage ou à encliquetage.

[0014] Fait en un matériau plastique cet emballage est aussi très léger.

[0015] L'invention dans son ensemble permet à peu de frais de mettre à disposition des utilisateurs un distributeur très simple délivrant des emballages avec ledit dispositif de protection contre les éclaboussures contre un jeton ou de pièces de monnaie pour un prix abordable.

[0016] L'invention sera décrite à l'aide du dessin annexé.

[0017] La figure 1 est une vue en plan d'une surbotte.

[0018] La figure 2 est une vue en perspective de l'emballage ouvert.

[0019] La figure 3 représente, à titre d'exemple, un distributeur d'emballages.

[0020] Une surbotte 1 est constituée de deux parties découpées en forme est soudées dans une feuille de un polypropylène ou un polyéthylène. Elle comprend une surchaussure 4 suivie d'une tube 2 permettant de couvrir la quasi totalité d'une jambe d'un pantalon (y compris la cuisse) se terminant par une ouverture munie d'un élastique 3 pour tenir le dispositif sur la jambe de l'utilisateur. Le diamètre du tube 2 est de l'ordre de 20 à 25 cm.

[0021] Si le matériau utilisé est du polyéthylène, il présente de préférence une épaisseur d'environ 0.02 mm

[0022] Si le matériau utilisé est du polypropylène il peut être non tissé il se situe dans une plage de 30 à 40 gr/m².

[0023] Le matériau peut être coloré ou non.

[0024] Enfin au moins la surchaussure 4 peut être munie d'un revêtement anti-glisse.

[0025] Les deux surbottes 1 soigneusement pliées peuvent être placées dans un emballage sphérique 12 d'un diamètre d'environ quatre cm. L'emballage est formé de deux coquilles hémisphériques 5, 6. La coquille 5 est munie d'une rainure 8 intérieure complémentaire à une nervure 7 située sur une portée annulaire 9 prolongeant la coquille 6. L'assemblage se fait par encliquetage. Les deux coquilles sont faites d'un matériau plastique dur transparent ou non. De préférence, une coquille est transparente et l'autre opaque et colorée. Pour l'assemblage de deux coquilles on peut aussi munir les deux coquilles d'un pas de vis. L'emballage peut aussi avoir la forme d'un ellipsoïde de révolution dont le petit diamètre mesure environ quatre centimètres et dans ce cas l'assemblage se fait uniquement par encliquetage.

[0026] A titre d'exemple nous décrivons aussi un distributeur de ces emballages. Le distributeur 10 comprend un réservoir 11 contenant les emballages 12 verrouillé sur un support 15. Le support 15 est muni d'un mécanisme 13 permettant contre un jeton ou pièces de monnaie introduit dans une fente (non représentée) de tourner un levier 14 laissant par gravité tomber un emballage 12 dans un réceptacle 16. Il s'agit d'un équipement purement mécanique demandant peu d'entretien.

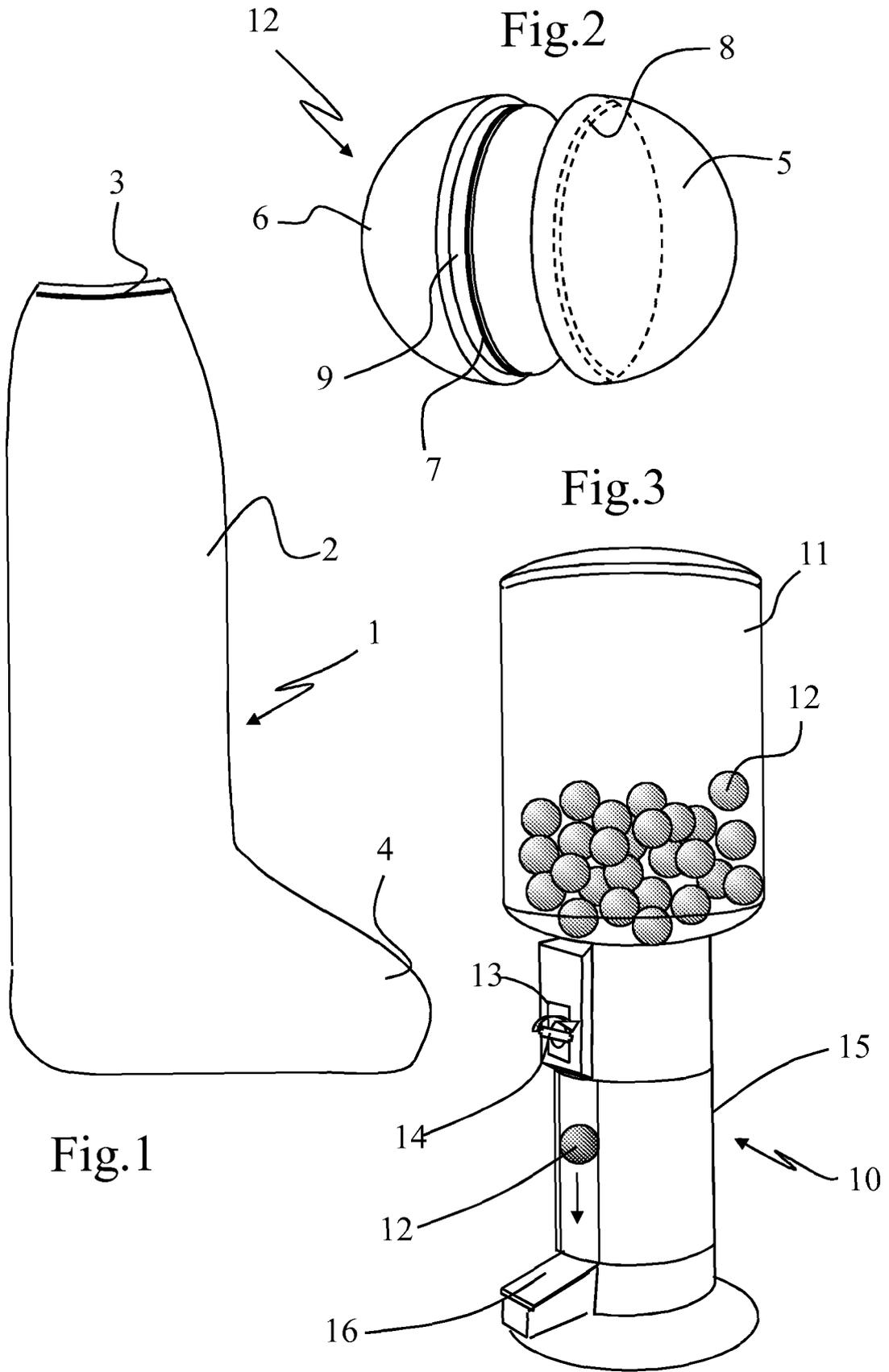
5

10

Revendications

1. Dispositif de protection des chaussures et des jambes de pantalons contre les éclaboussures, **caractérisé par le fait qu'il** est constitué de deux surbottes rallongées (1) pour couvrir aussi les cuisses fermées par un élastique (3) fabriquées chacune par l'assemblage de deux parties découpées en forme d'un matériau synthétique imperméable aux liquides. 15
20
2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** le matériau utilisé est un polypropylène ou un polyéthylène. 25
3. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé par le fait que** le polypropylène utilisé est non tissé et il se situe dans une plage de 30 à 40 gr/m². 30
4. Dispositif selon la revendication 2 **caractérisé par le fait que** le polyéthylène présente une épaisseur d'environ 0.02 mm. 35
5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé par le fait qu'**au moins la partie inférieure (4) de la surbotte (1) est munie d'un revêtement anti-glisse. 40
6. Emballage pour le dispositif selon l'une des revendications 1 à 5, pour distributeur par gravité **caractérisé par le fait qu'il** est constitué de deux coquilles complémentaires formant un ellipsoïde de révolution dont le petit diamètre mesure environ quatre centimètres munies des moyens complémentaires d'assemblage par vissage ou à encliquetage. 45
7. Emballage selon la revendication 6, **caractérisé par le fait qu'**il est constitué de deux coquilles (5, 6) hémisphériques complémentaires d'un diamètre d'environ quatre centimètres munies des moyens complémentaires d'assemblage par vissage ou à encliquetage. 50

55





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
D,Y	US 5 946 822 A (MATURAPORN THAWATCHAI [TH]) 7 septembre 1999 (1999-09-07) * le document en entier *	1-5	INV. A43B3/02 A43B3/16 A43B3/24
D,Y	US 5 081 718 A (CARMAN DAVID C [US] ET AL) 21 janvier 1992 (1992-01-21) * figure 1 *	1-5	
X	US 5 067 260 A (JENKINS JR ROBERT B [US]) 26 novembre 1991 (1991-11-26)	1	
Y	* colonne 2, ligne 34 - colonne 4, ligne 31; figures 1,2,8 *	2-5	
Y	US 4 825 564 A (SORCE JOAN P [US]) 2 mai 1989 (1989-05-02) * colonne 2, ligne 42 - colonne 3, ligne 14 *	2-5	
A	FR 2 775 167 A (SCHURCH PRIMO [CH]) 27 août 1999 (1999-08-27) * le document en entier *	1-5	
A	WO 2005/096858 A (MIT HEALTHCARE APS [DK]; MALIG VIBEKE GOEHNS [DK]) 20 octobre 2005 (2005-10-20) * le document en entier *	1-5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A43B
A	US 5 983 526 A (PAWLIK COLETTE R [US] ET AL) 16 novembre 1999 (1999-11-16) * le document en entier *	1-5	
A	FR 2 575 044 A (DISPOVET [FR]) 27 juin 1986 (1986-06-27) * le document en entier *	1-5	
A	US 4 562 834 A (BATES NORMAN [CA] ET AL) 7 janvier 1986 (1986-01-07) * le document en entier *	1-5	
----- -/--			
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 10 mars 2008	Examineur Cianci, Sabino
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

 2
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 4 335 527 A (PASK JAMES B) 22 juin 1982 (1982-06-22) * colonne 3, ligne 67 - colonne 4, ligne 14 * -----	1-5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 10 mars 2008	Examineur Cianci, Sabino
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.02 (F04C02)



REVENDEICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications

- Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées, à savoir les revendication(s):
- Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.

ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir:

voir feuille supplémentaire B

- Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Comme toutes les recherches portant sur les revendications qui s'y prêtaient ont pu être effectuées sans effort particulier justifiant une taxe additionnelle, la division de la recherche n'a sollicité le paiement d'aucune taxe de cette nature.
- Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées, à savoir les revendications:
- Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications, à savoir les revendications:
- 1-5
- Le présent rapport supplémentaire de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications (Règle 164 (1) CBE)



La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

1. revendications: 1-5

Un dispositif de protection des chaussures et des jambes de pantalons contre les éclaboussures, constitué de deux surbottes.

2. revendications: 6,7

Un emballage pour distributeur par gravité constitué de deux coquilles complémentaires

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 07 15 0091

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-03-2008

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5946822	A	07-09-1999	AUCUN	
US 5081718	A	21-01-1992	AUCUN	
US 5067260	A	26-11-1991	AUCUN	
US 4825564	A	02-05-1989	AUCUN	
FR 2775167	A	27-08-1999	BE 1011766 A3 GB 2334427 A NL 1008395 C1	11-01-2000 25-08-1999 25-08-1999
WO 2005096858	A	20-10-2005	AUCUN	
US 5983526	A	16-11-1999	AUCUN	
FR 2575044	A	27-06-1986	CA 1230968 A1 US 4616428 A	05-01-1988 14-10-1986
US 4562834	A	07-01-1986	AUCUN	
US 4335527	A	22-06-1982	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 5946822 A [0003]
- US 5081718 A [0004]